

l'hésido: Jeudi 22/08/2019

ANNONCES LÉGALES

17

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Un parc éolien sur la commune de LES EDUTS

Le mercredi 21 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus, soit durant toute la durée de l'avis public préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une ou plusieurs machines du PARC ÉOLIEN DE LA VALLEE sur la commune de LES EDUTS la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES VII SCS

Le dossier peut être obtenu auprès du maître d'ouvrage à l'adresse ENERTRAG POITOU-CHARENTES VII SCS, dont le siège se situe au 11 rue B 4-6 rue Chaufouriers 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX, Tel : 01 30 21 00 00

Les documents relatifs à l'organisation de l'enquête peuvent être consultés sur le site de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "avis de consultation du public") Le dossier, comportant notamment une copie de l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera mis à disposition sur ce même site durant l'enquête publique

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : avis-public@charente-maritime.gouv.fr

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : avis-public@charente-maritime.gouv.fr

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Le dossier sera déposé en mairie de LES EDUTS, 13 A rue de la République, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux fins d'ouverture au public

Communauté de Communes Aunis Sud

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes Aunis Sud

Par arrêté en date du 18 juillet 2019 le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud, a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes Aunis Sud qui constitue également le siège de l'enquête publique - 44 rue du 19 mars 1962, BP89, 17700 SURGERES - Tel : 04.46.07.22.33 -

Courriel : contact@ aunis-sud.fr Site internet : www.aunis-sud.fr

Cette enquête publique se déroulera sur toutes les communes de la Communauté de Communes Aunis Sud pour une durée de 33 jours consécutifs, du 09 septembre 2019 au 11 octobre 2019 inclus.

Afin de conduire l'enquête visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné :

- Monsieur Christian LECLERQ, domicilié 62 rue Anatole France, Châtelailon Plage (17340), Commandant de la Police Nationale en retraite, en qualité de Président de la Commission d'enquête

- Monsieur Christian KARPINSKI, domicilié 6 rue de Charçé, Nachamps (17380), retraité de la Marine Nationale, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,

- Monsieur Dominique LEBRETON, domicilié 2 route de Thénac, Rétaud (17460), Officier retraité de l'Armée de l'Air, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête seront consultables aux fins d'ouverture au public de la commission d'enquête sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud et du siège de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable librement sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : www.aunis-sud.fr

A cet effet, un poste informatique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, 44, rue du 19 mars 1962 à SURGERES

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, dans chacune des mairies des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud et au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud,

- Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique@aunis-sud.fr,

- Par écrit à la Communauté de Communes Aunis Sud (44, rue du 19 mars 1962 - BP 89 - 17700 SURGERES) à l'attention de la commission d'enquête.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public dans les conditions suivantes :

Lundi 9 septembre, Surgères au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud de 9h à 12h

Lundi 9 septembre, Surgères à la mairie de 14h à 17h

Lundi 9 septembre, Aligreuil à la mairie de 14h à 17h

Mardi 10 septembre, Le Thou à la mairie de 13h30 à 16h30

Mardi 10 septembre, Ciré d'Aunis à la mairie de 14h à 17h

Jeudi 12 septembre, Chambon à la mairie de 9h à 12h

Vendredi 13 septembre, Bouhet à la mairie de 14h à 17h

Lundi 16 septembre, Saint-Pierre La Noue à la Mairie Saint-Germain de Marencennes de 9h à 12h

Lundi 16 septembre, Virson à la mairie de 9h à 12h

Mardi 18 septembre, Forges à la mairie de 14h à 17h

Mardi 18 septembre, Vouhé à la mairie de 14h à 17h

Jeudi 19 septembre, Saint-Georges du Bois à la mairie de 9h à 12h

Vendredi 20 septembre, La Devise à la mairie de 14h à 17h

Lundi 23 septembre, Genouillé à la mairie de 9h à 12h

Mardi 24 septembre, Ballon à la mairie de 9h à 12h

Mardi 24 septembre, Landrais à la mairie de 14h à 17h

Mardi 24 septembre, Puyravault à la mairie de 10h30 à 12h30

Mardi 24 septembre, Aligreuil à la mairie de 9h à 12h

Jeudi 3 octobre, Saint-Saturnin du Bois à la mairie de 9h à 12h

Jeudi 3 octobre, Saint-Crépin à la mairie de 14h à 17h

Vendredi 4 octobre, Anais à la mairie de 14h à 17h

Mardi 8 octobre, Marsais à la mairie de 9h à 12h

Mardi 8 octobre, Saint-Pierre d'Amilly à la mairie de 9h à 12h

Mardi 8 octobre, Bréuil La Réorte à la mairie de 14h à 18h

Mardi 8 octobre, Ardillères à la mairie de 9h à 12h

Mardi 8 octobre, Saint-Mard à la mairie de 14h à 18h

Mardi 8 octobre, Surgères à la mairie de 13h30 à 16h30

Vendredi 11 octobre, Surgères au siège de Communauté de Communes Aunis Sud de 14h à 16h

Le public peut se rendre à la permanence de la commune de son choix indépendamment de sa commune de résidence. L'accès au dossier d'enquête et au registre de consultation est le même dans toutes les communes, le dossier d'enquête étant identique dans tous les lieux où se tient l'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres sont clos et signés par la commission d'enquête qui dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et dans les mairies de la Communauté de Communes Aunis Sud aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.aunis-sud.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, ainsi que des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Le mardi 2 août 2019, une enquête publique est ouverte du 17 septembre au 17 octobre 2019 inclus, soit 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de CHARENTON LEUVAULT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SEPE GATIET d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes, sur la parcelle qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Le dossier est accessible conformément aux articles R181-1 et R181-2 du Code de l'Environnement. Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune de Charenton-leuvalt sur cette étude d'impact.